

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES**

Séance du 11 Mars 2021

Question n°13

**Autorisation au Président pour initier des démarches de recherche de terrains pour
envisager la création d'une déchèterie fixe ou semi-fixe sur la Vallée de la Doller et du
Soultzbach**

L'an deux mille vingt-et-un, le **11 Mars** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 26 Février 2021.

En raison de la situation sanitaire actuelle, le quorum est fixé à 1/3 des membres.

19 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 3 étaient représentés et 4 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Etai^{ent} présents : Jean-Luc ANDERHUEBER, Nathalie CASTELEIN, Jacky CHIPAUX, Arnaud DOYEN, Alain FESSLER, Serge MARLOT, Patrick MIESCH, Jean-Marie BERLINGER, Sonia BISCHOFF, Maurice COURTOIS, Emile EHRET, Manon FURTER, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE, Eric BOILLETOT, François BRESSON, Benoît CORNU, Michel GALMICHE, Maryse GARNICHET.

Etai^{ent} représentés : Florence TROMMENSCHLAGER pour Maxime BELTZUNG, Bernard HIRTH pour Hervé UHLEN, Jean-Baptiste REMOND pour Gilles GROSJEAN.

Avai^{ent} donné procuration : Eric PARROT à Jean-Luc ANDERHUEBER, Patrick CARDOT à Maryse GARNICHET, Luc SENGLER à Eric BOILLETOT, Yves TESTON à François BRESSON.

Etai^t Excusé : Jean-Louis SALORT.

Etai^{ent} Absent : Elisabeth WILLEMMAIN, Patrick DEMOUGE

Secrétaire de séance : Jean-Luc ANDERHUEBER

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	26

Vote		
Pour	Contre	Abstention
26	0	0

Date de Convocation : 26 Février 2021

Date d'affichage :

DELIBERATION

Vu la LOI n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Contexte :

- Les déchèteries mobiles sont de plus en plus coûteuses et ne permettent pas de trier au maximum les déchets déposés par les habitants.
- Les éco-organismes n'autorisent pas l'intégration des déchèteries mobiles dans les circuits de collecte leur incombant. De ce fait, les coûts de traitement des déchets incombent à 100% au SMICTOM et donc aux usagers.
- En 2020, plus de 17 000 passages d'usagers de la CCVDS en déchèteries d'Etueffont ou mobiles ont été enregistrés.
- La déchèterie semi-fixe de Champagny a, quant à elle, enregistrée un peu plus de 15 231 passage en 2020.

Il semble donc opportun d'envisager la création d'une déchèterie fixe ou semi-fixe sur le Haut-Rhin en lieu et place des déchèteries mobiles dans un avenir proche.

Pour ce faire, il convient, dans un premier temps de rechercher l'existence de terrains permettant la création d'une activité de déchèteries.

Il est entendu que cette démarche ne vise qu'à réaliser des recherches d'opportunité de surfaces pouvant accueillir une déchèterie. Aucune décision d'acquisition, ou de location, ne sera prise sans en référer en amont au Comité Syndical

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide

- D'autoriser le Président à entreprendre des démarches visant à rechercher des terrains sur le secteur de la Vallée de la Doller et du Soultzbach afin d'envisager la création d'une déchèterie fixe ou semi-fixe,
- D'autoriser le Président à prendre l'ensemble des actes nécessaires à la présente délibération

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,

Patrick MIESCH



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
et de la publication le 18 Mars 2021

15 Mars 2021